

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warнетon

CONSEIL COMMUNAL DU 20.06.2022

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23.05.2022.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23.05.2022 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

2. Fabrique d'Église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen. Compte pour l'année 2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen pour l'exercice 2021 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	9.952,52 €	9.952,52 €
Recettes extraordinaires	60.308,43 €	59.655,13 €
Total des recettes	70.260,95 €	69.607,65 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	1.998,49 €	1.998,49 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	3.216,57 €	3.869,87 €
Dépenses extraordinaires	41.069,39 €	40.416,09 €
Total des dépenses	46.284,45 €	46.284,45 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 23.976,50 €	+ 23.323,20 €

3. Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warнетon. Compte pour l'année 2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warнетon pour l'exercice 2021 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	5.661,35 €	5.661,35 €
Recettes extraordinaires	5.270,47 €	5.270,47 €
Total des recettes	10.931,82 €	10.931,82 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	1.501,45 €	1.501,45 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	1.890,57 €	1.890,57 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	3.392,02 €	3.392,02 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 7.539,80 €	+ 7.539,80 €

4. Fabrique d'Église Saint-André du Bizet. Compte pour l'année 2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-André du Bizet pour l'exercice 2021 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	3.406,41 €	3.440,41 €
Recettes extraordinaires	70.034,00 €	70.000,00 €
Total des recettes	73.440,41 €	73.440,41 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.359,77 €	2.359,77 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	4.835,56 €	4.835,56 €
Dépenses extraordinaires	61.260,28 €	61.260,28 €
Total des dépenses	68.455,61 €	68.455,61 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 4.984,80 €	+ 4.984,80 €

5. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Rapport d'activités 2021. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport d'activités 2021 de la Régie Foncière.

6. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes annuels 2021 de la Régie Foncière et ses annexes, à savoir le rapport d'activités 2021, les bilan et comptes 2021 et les rapports du collège des commissaires.

Ces documents ont été visés examinés par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome en sa séance du 13.06.2021.

Madame la Présidente invite Monsieur Ludovic CLAREBOUT, expert-comptable, et le représentant de la S.P.R.L. AUDICIA à développer et à commenter brièvement ces documents comptables.

7. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Décharge des membres des organes de gestion et de contrôle. Décision.

Il est proposé au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 59 bis des statuts de la Régie Communale Autonome, de donner décharge :

- aux membres du Conseil d'Administration ;
- aux membres du Comité de Direction ;
- aux membres du Collège des Commissaires.

Cet objet a été examiné par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome en sa séance du 13.06.2021.

8. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Désignation du réviseur d'entreprises pour les exercices comptables 2021, 2022 et 2023. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil de désigner la S.P.R.L. AUDICIA, ayant son siège Rue de Bomérée, 89 à 6534 Gozée, comme commissaire aux comptes issus de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Cet objet a été visé favorablement par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome en sa séance du 23.11.2021 (6^{ème} objet).

9. Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 31.12.2021. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance du procès-verbal de vérification de la situation de caisse arrêtée au 31.12.2021.

En date du 20.05.2022 et conformément aux articles L 1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 77 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, le procès-verbal de vérification de la situation de caisse arrêtée au 31.12.2022 a été signé par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et Madame Clémentine VANDENBROUCKE, Échevine-vérificatrice.

Aucune remarque n'a été apportée.

10. C.P.A.S.. Comptes budgétaire, de résultat et synthèse analytique 2021. Bilan au 31.12.2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes budgétaire, de résultat et synthèse analytique 2021 - bilan au 31.12.2021.

Le compte budgétaire ordinaire 2021 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 697.773,28 €uros et un résultat comptable positif de 768.911,10 €uros.

Le compte budgétaire extraordinaire 2021 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 1.293,17 €uros et un résultat comptable positif de 401.704,87 €uros.

Le bilan au 31.12.2021 se présente comme suit :

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles	1.738.339,62 €	Capital	3.290.129,80 €
Immobilisations corporelles	27.593.311,81 €	Résultats capitalisés	8.657.975,70 €
Promesses de subsides à recevoir	1.874.479,22 €	Résultats reportés - Dont exercice en cours :	2.256.548,03 € -2.063.176,02 €
Immobilisations financières	35.713,05 €	Réserves	5.187.918,94 €
Créances à 1 an au plus	2.963.073,45 €	Subsides d'investissement, dons et legs obtenus	6.193.597,12 €
Comptes financiers : - Placement de trésorerie : - Valeurs disponibles :	4.556.243,50 € 3.354.562,98 € 1.201.680,52 €	Dettes à plus d'un an	11.368.550,33 €
		Dettes à un an au plus	1.756.170,80 €
		Opérations pour compte de tiers	13.616,00 €
Compte de régularisation et d'attente	0,00 €	Compte de régularisation et d'attente	36.653,93 €
Total	38.761.160,65 €	Total	38.761.160,65 €

Le compte de résultat au 31.12.2021 se présente comme suit :

Charges		Produits	
Charges courantes	14.186.799,01 €	Produits courants	15.422.228,93 €
Charges non décaissées	1.408.517,77 €	Produits non décaissés	1.336.735,80 €
Charges exceptionnelles	1.295.904,75 €	Produits exceptionnels	76.748,94 €

Dotations aux réserves	2.854.521,97 €	Prélèvement sur les réserves	846.853,81 €
Affectation des bonis	1.163.647,95 €	Affectation des malis	3.226.823,97 €
Total	20.909.391,45 €	Total	20.909.391,45 €

11. Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 02.06.2022. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 2 juin 2022.

L'ordre du jour de cette réunion était composé de l'objet unique suivant : « C.P.A.S. Modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n°1. ».

12. Comité de concertation « Commune-C.P.A.S. ». Délégation du Conseil Communal. Démission. Communication. Désignation d'un remplaçant. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la démission de Madame Florence DEKIMPE, Conseillère Communale, de la délégation de la Ville au sein du comité de concertation « Commune-C.P.A.S. » ;
- de procéder à son remplacement.

13. Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Comptes de la régie. État des recettes et dépenses et rapport sur la gestion de l'exercice comptable 2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'état des recettes et dépenses ainsi que le rapport sur l'exercice comptable 2021 de l'Agence de Développement Local (A.D.L.).

14. Environnement. Protocole de collaboration entre les communes et le département de la police et des contrôles du Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la lutte contre les incivilités, notamment les infractions environnementales :

- d'approuver le protocole de collaboration entre la Ville et le Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cette convention pour le compte de la Ville.

La Ville avait déjà souscrit à l'ancien protocole de collaboration en la matière.

15. Environnement. Installation d'une caméra de surveillance fixe temporaire dans un lieu ouvert. Approbation.

Il est proposé au Conseil d'approuver, conformément à la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, telle que modifiée par la loi du 12 novembre 2009, l'installation d'une caméra de surveillance fixe temporaire dans un lieu ouvert.

Les lieux choisis sont les suivants :

- sites PAV :
 - Comines : Chemin de Langemark, Rue du Progrès, Rue des Déportés et Place du Pont-Neuf ;
 - Houthem : Chaussée d'Houthem ;
 - Bas-Warneton : Place Saint-Martin ;
 - Warneton : Place de la Station et Résidence la Douve ;
 - Ploegsteert : Rue de Messines ;
 - Le Bizet : Place du Marché et nouveau parking ;
- autre :
 - Comines : Esplanade du Canal.

16. Programme de coopération transfrontalière INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen (2014-2020). Projet tripartite « LINBATYS » (Lutte contre les Inondations dans le Bassin Transfrontalier de la LYS). Convention entre opérateurs. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil dans le cadre du projet tripartite « LINBATYS » du programme de coopération transfrontalière INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen (2014-2020) :

- d'approuver la nouvelle convention entre opérateurs ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cette convention pour le compte de la Ville.

17. Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2022-2024 et Plan d'Investissement Mobilité Active communal et Intermodalité (P.I.M.A.C.I.). Arrêt. Décision.

Il est proposé au Conseil d'arrêter le Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2022-2024 et le Plan d'Investissement Mobilité Active communal et Intermodalité (P.I.M.A.C.I.) comme suit :

- Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) :
 1. Démolition et reconstruction de la salle polyvalente « Le Poulailier » à 7784 Bas-Warneton ;
 2. Rénovation de la Plaine de Jeux de la Cité Geuten à 7780 Comines ;
 3. Rénovation du bâtiment « Archives » sis Chaussée de Wervik, 154 à 7780 Comines ;
 4. Aménagement d'une antenne administrative au sein du bâtiment sis rue des Trois Evêchés, 39 à 7783 Le Bizet ;
 5. Rénovation conjointe Egouttage-Voirie du Chemin de la Blanche et de la Drève des Rabecques à 7782 Ploegsteert ;
 6. Enduisage et revêtement hydrocarboné de diverses voiries sur le territoire de Comines-Warneton (Chemin Duhem, rue de la Chapelle Rompue, rue du Rossignol, rue Sainte-Marie, Chemin des Trois Chênes, ...) ;
 7. Rénovations diverses en voirie : rond-point à l'intersection des rues du Fort, du Faubourg, des Arts et du Pont-Neuf à 7780 Comines, plateaux ralentisseurs situés rue du Faubourg à 7780 COMINES, rue d'Armentières et rue des Trois Evêchés à 7783 Le Bizet ;
- Plan d'Investissement Mobilité Active communal et Intermodalité (P.I.M.A.C.I.)
 1. Aménagement d'un itinéraire Pré-RAVeL sur l'ancienne ligne de chemin de fer L69A, depuis le pont d'Houplines jusqu'au carrefour avec la rue du Touquet à 7783 Le Bizet ;
 2. Réfection du Chemin Duhem à 7782 Ploegsteert ;
 3. Aménagement d'une jonction cyclable entre la rue du Commerce et l'Avenue des Châteaux à 7780 Comines ;
 4. Aménagement d'une piste cyclable Avenue du Canal à 7780 Comines.

Présentation.

Débats et vote.

18. Décret du 29.03.2018 modifiant la Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales. Rapport de rémunération. Anno 2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice 2021, en exécution du décret du 29.03.2018 (décret « Gouvernance ») modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

19. Intercommunale I.E.G.. Assemblée générale du 24.06.2022. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points suivants, inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 24.06.2019 de l'intercommunale I.E.G. :
 - 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
 - 2) Rapport spécifique sur les prises de participation ;
 - 3) Rapport de rémunération ;
 - 4) Rapport du Contrôleur aux comptes ;
 - 5) Approbation des comptes annuels 2021 et affectation du résultat ;
 - 6) Décharge à donner aux administrateurs ;
 - 7) Décharge à donner au Contrôleur aux comptes ;
- de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal.

20. Intercommunale IFIGA. Assemblée générale du 28.06.2022. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 28.06.2022 de l'Intercommunale IFIGA :
 - 1) Rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2021 et du test d'actif net ;
 - 2) Rapport du Commissaire / Collège des contrôleurs aux comptes ;
 - 3) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2021 – Affectation proposée du résultat ;
 - 4) Rapport du comité de rémunération et rapport du Conseil d'Administration des rémunérations ;
 - 5) Rapport spécifique sur les prises de participations ;
 - 6) Liste des adjudicataires et annexe ;
 - 7) Proposition de décharge, par un vote distinct, aux administrateurs
 - 8) Proposition de décharge, par un vote distinct, au Commissaire / collège des contrôleurs aux comptes ;
 - 9) Nominations statutaires ;
- de prendre acte des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire/Collège des Contrôleurs aux comptes concernant l'exercice 2021 ;
- d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31.12.2021 et la proposition d'affectation des résultats (y compris l'affectation des résultats par secteur de compte) ;
- de prendre acte du rapport du Comité de rémunération et d'approuver le rapport du Conseil d'Administration des rémunérations.
- de ratifier le rapport spécifique sur les prises de participations.

- de marquer son accord sur la liste des adjudicataires et de son annexe avec mention néant.
- de donner décharge, par un vote distinct, aux administrateurs et au Commissaire/Collège des contrôleurs aux comptes.
- de marquer son accord sur les nominations statutaires.
- de marquer son accord sur les nominations statutaires et le renouvellement des instances.
- de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal.

21. Intercommunale IGRETEC. Assemblée générale ordinaire du 28.06.2022. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28.06.2022 de l'Intercommunale IGRETEC :
 - 1) Affiliations/Administrateurs ;
 - 2) Comptes annuels statutaires arrêtés au 31.12.2021 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31.12.2021 - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes – Rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation ;
 - 3) Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31.12.2021 ;
 - 4) Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L 6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
 - 5) Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2021 ;
 - 6) Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2021 ;
 - 7) Désignation d'un réviseur pour trois ans ;
- de charger le Collège des Bourgmestres et Échevins de l'exécution de la présente décision.

22. Intercommunale IPALLE. Assemblée générale ordinaire du 23.06.2022. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 23.06.2022 de l'intercommunale IPALLE :
 1. Approbation du rapport de développement durable 2021 ;
 2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31.12.2021 de la S.C.R.L. IPALLE ;
 - 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la S.C.R.L. IPALLE et de l'affectation du résultat ;
 - 2.2. Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ;
 - 2.3. Rapport du Commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 - 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;
 3. Approbation des comptes annuels consolidés au 31.12.2021 de la S.C.R.L. IPALLE ;
 - 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la S.C.R.L. IPALLE et de l'affectation du résultat ;
 - 3.2. Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ;
 - 3.3. Rapport du Commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 - 3.4. Approbation des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat ;
 4. Décharge aux administrateurs ;
 5. Décharge au Commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du C.D.L.D.) ;

7. Documents exigés par le C.D.L.D. ;
 8. Modifications statutaires ;
 9. Remplacement d'administrateurs ;
- de charger les délégués de la Ville de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil Communal ;
 - de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.

23.ETHIAS. Désignation d'un représentant effectif et d'un représentant suppléant aux assemblées générales. Décision du 25.03.2019 (23^{ème} objet). Retrait. Nouvelle décision.

Il est proposé au Conseil :

- de retirer sa délibération du 25.03.2019 (23^{ème} objet) désignant Monsieur Claude LETERME, Chef de bureau administratif, en qualité de représentant de la Ville aux assemblées générales d'Ethias ;
- de désigner Monsieur Jean-Noël BEERLANDT, employé d'administration, en qualité de représentant effectif de la Ville aux assemblées générales d'Ethias ;
- de désigner Madame Virginie TANT, employée d'administration, en qualité de représentante suppléante de la Ville aux assemblées générales d'Ethias.

24.Holding Communal. Désignation d'un représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision.

Il est proposé au Conseil de désigner un représentant de la Ville aux assemblées générales du Holding Communal.

Ce représentant doit impérativement avoir la qualité de Bourgmestre, d'Échevin ou de Conseiller Communal.

25.Conseil Consultatif Communal du Bien-Être Animal. Démission. Communication. Remplacement d'un observateur communal. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la démission de Monsieur Cédric LEMOINE, observateur communal pour le M.C.I., au sein du Conseil Consultatif Communal du Bien-Être Animal ;
- de désigner un nouvel observateur, représentant le M.C.I., au sein dudit Conseil.

26.Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.). Rapport annuel 2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport annuel 2021 du Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.).

27.Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.). Demande d'accompagnement par la Fondation Rurale de Wallonie (F.R.W.). Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Communal de Développement Rural, d'approuver une demande d'accompagnement par la Fondation Rurale de Wallonie (F.R.W.). Celle-ci s'est vu confier par le Gouvernement Wallon les missions de conseils et d'aides en matière de développement rural.

Cet accompagnement pourrait être particulièrement utile au niveau de l'animation des séances d'information citoyenne et des groupes de travail.

Afin de pouvoir en bénéficier, une demande doit être introduite, avant le 15 septembre, auprès du Cabinet de la Ministre TELLIER et de la Direction du Développement rural.

28. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8221 au nom de la S.R.L. MANUMAX, représentée par Monsieur Maxime DEWITTE, Chemin d'Halluin, 36 à 7784 Bas-Warneton. Démolition de bâtiments industriels, transformation d'un bâtiment industriel en un loft et construction de 10 habitations unifamiliales et de 10 garages, rue des Invalides à 7780 Comines-Warneton, cadastré 1^{ère} division, section C n°266 s-w-x et 267 h6-y5. Modification de la voirie communale. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la modification de voirie prévue dans le cadre de la démolition de bâtiments industriels, de la transformation d'un bâtiment industriel en un loft et de la construction de 10 habitations unifamiliales et de 10 garages, rue des Invalides à 7780 Comines-Warneton, demande introduite au nom de la S.R.L. MANUMAX.

Le projet vise :

- l'élargissement de la rue des Invalides au niveau de la parcelle concernée de manière à y permettre la circulation à double sens dans le futur ;
- la création d' une voirie secondaire se terminant par une raquette en demi-cercle de 6m de rayon permettant le demi-tour et desservant les futurs logements et garages depuis la rue des Invalides.

L'ensemble sera rétrocédé à la Ville.